



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 20 juin 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées des 11, 20, 25 et 28 janvier, des 1^{er}, 4, 8, 23 et 24 février, des 3 et 7 mars, du 25 avril, du 9 mai, et des 3 et 16 juin 2005 (A/59/668 et Add.1 à 14), j'ai l'honneur de vous informer que la Mauritanie et le Togo ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi Annan

